

Loi

Générale

modern

Loi n° 26/AN/24/9ème L portant approbation des comptes financiers de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier pour l'exercice 2018.

n° 26/AN/24/9ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
20 mai 2024

Numéro JO
n° 08 du 30/04/2024

Date du numéro
30 avril 2024

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

VISAS

VU La Constitution en date de 15 septembre 1992

VU La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VU La Loi n°143/AN/16/7ème L du 05 avril 2016 portant Code de la bonne gouvernance des entreprises publiques

VU La Loi n°8/AN/18/8ème L du 25 juin 2018 portant création de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier (SIAF)

VU Le Décret n°2001-0134/PR/PM modifiant le Décret n°99-0077/PR/MFEN portant réforme des sociétés d'état, des sociétés d'économie mixtes et des établissements à caractère industriel et commercial

VU Le Décret n°2001-0012/PR/MEFPCP du 15 janvier 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique

VU Le Décret n°2019-010/PR/MDMHUEL portant organisation et fonctionnement de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier (SIAF)

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VU Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 06 juillet 2023

VU La Délibération n°01/2023/CA-SIAF du Conseil d'Administration de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier portant approbation des comptes financiers de l'exercice 2018

VU La Circulaire n°94/PAN du 31/03/2024 portant convocation de l'Assemblée Nationale en séance publique

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvés les comptes financiers de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier pour l'exercice 2018 dont les détails suivent : * En produits :595 528 945 FDJ– Produits d'exploitation :564 104 974 FDJ* En charges :1152 968 498 FDJ– Charges d'exploitation :832 822 966 FDJ– Charges financières :320 145 532 FDJ* Soit un résultat net déficitaire :557 439 553 FDJ

Article 2

La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa promulgation.

Fait à Djibouti, le 23 Avril 2024

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH